

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 7 novembre 2017

Maintien de l'état d'alerte sécheresse et d'alerte renforcée du département de l'Isère

Le Comité Départemental de l'Eau (CDE) rassemblant les services de l'Etat, Météo-France, les collectivités territoriales ainsi que les représentants des usagers de l'eau, s'est réuni le 6 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Isère.

L'hiver 2016-2017 a été particulièrement sec, ce qui a affecté considérablement les eaux superficielles et souterraines. Cet été a été chaud et relativement pluvieux : des périodes de canicules et d'averses se sont succédées. L'alternance rapide de ces phénomènes météorologiques, cumulé à l'hiver sec, a abouti à une dégradation des niveaux des eaux superficielles et souterraines. La première quinzaine de septembre a été très pluvieuse, avant de laisser place à un « été indien ». La deuxième partie du mois de septembre, ainsi que le mois d'octobre ont été particulièrement secs et chauds.

Les pluies du week-end du 5 novembre ont amélioré la situation à court terme. Les niveaux des cours d'eau se sont améliorés mais restent à des niveaux bien en-dessous des moyennes de saison, particulièrement sur les bassins de gestion de Bièvre-Liers-Valloire, de la Bourbre et du Vercors. Certains tronçons sont déjà à sec ce qui met à mal la vie aquatique. De plus, l'Indice d'Humidité des Sols Superficiels (IHSS) est à un niveau très bas alors que l'automne est habituellement propice à la recharge hydrique des sols.

Les pluies estivales ainsi que celles de septembre n'ont pas permis la recharge des nappes souterraines. Ces dernières présentent des niveaux toujours très bas pour la saison voire des niveaux alarmants pour les nappes de Bièvre-Liers-Valloire, du Guiers et de la Bourbre.

Des pluies sont prévues ces prochains jours, mais ne devraient pas suffire à recharger les nappes. Les températures quant à elles resteront en-deçà des moyennes de saison, ce qui permettra à l'IHSS de se maintenir.

Suite aux différents avis émis lors du Comité Départemental de l'Eau du 6 novembre 2017, le Préfet a décidé :

- **pour les eaux souterraines : de placer les bassins de gestion du Guiers, de Bièvre-Liers-Valloire et de la Bourbre en alerte renforcée,**
- **pour les eaux superficielles : de placer les bassins de gestion de Bièvre-Liers-Valloire, de la Bourbre, et du Vercors en alerte renforcée,**
- **de maintenir l'alerte sur l'ensemble des autres bassins de gestion du département pour les eaux souterraines et les eaux superficielles.**

Les situations d'alerte et d'alerte renforcée impliquent les mesures de restrictions suivantes :

- **pour tous, sont interdits :**
 - *le lavage des voitures* hors stations professionnelles en alerte et hors station professionnelles équipées de lances « haute pression » ou système de recyclage de l'eau en alerte renforcée sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicule sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière ...) et pour les organes liés à la sécurité.
 - *l'arrosage* des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs de 6h à 20h en alerte. *L'arrosage en alerte renforcée* est strictement interdit (hors « greens et départs ») sauf l'arrosage par « goutte à goutte » ou « pied à pied » entre 20h et 6h.
 - *le remplissage des piscines* de plus de 5 m³ à usage privé, le lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques, fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert en alerte et en alerte renforcée.
 - *l'alimentation en dérivation des étangs et des plans d'eau en alerte et en alerte renforcée*.
- **pour l'agriculture :** baisse des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation : 15 % en alerte ; 30 % en alerte renforcée.
- **pour l'industrie :** mise en place du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement) de niveau 1 pour l'alerte, de niveau 2 pour l'alerte renforcée.
- **pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :** renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration. En alerte renforcée, sont interdits :
 - le lavage de réservoir AEP sauf dérogation sanitaire délivrée par le Préfet,
 - le contrôle technique des points d'eau incendie.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal.

Pour prévenir une possible aggravation de la situation en 2018, le Préfet engage les différents acteurs à travailler dès à présent sur un programme ambitieux d'économies d'eau.

Pour soulager la ressource, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et ceci sur l'ensemble du département.

Chaque citoyen et chaque usager doit être vigilant et faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, biens précieux pour tous.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38